



Nations Unies

**Rapport du Comité scientifique des Nations Unies
pour l'étude des effets des rayonnements ionisants**

Assemblée générale
Documents officiels
Cinquante-huitième session
Supplément n° 46 (A/58/46)

Assemblée générale
Documents officiels
Cinquante-huitième session
Supplément n° 46 (A/58/46)

**Rapport du Comité scientifique des Nations Unies
pour l'étude des effets des rayonnements ionisants**



Nations Unies • New York, 2003

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

[Original: Anglais]

[20 mai 2003]

1. Le Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants a tenu sa cinquante et unième session à Vienne du 27 au 31 janvier 2003. M^{me} Joyce L. Lipsztein (Brésil), M. Yasuhito Sasaki (Japon) et M. Robi M. Chatterjee (Canada) ont assumé les fonctions de présidente, vice-président et rapporteur, respectivement. Cette réunion a permis d'avancer l'exécution du nouveau programme de travail établi par le Comité scientifique à sa cinquantième session, en 2001¹.
2. Le Comité scientifique a pris note de la résolution 56/50 de l'Assemblée générale, en date du 10 décembre 2001, dans laquelle l'Assemblée, réaffirmant qu'il était souhaitable que le Comité scientifique poursuive ses travaux, avait félicité le Comité de la compétence scientifique et de l'indépendance de jugement avec lesquelles il s'acquittait du mandat qui lui avait été confié à l'origine, prié le Programme des Nations Unies pour l'environnement de continuer à apporter son appui au Comité afin de lui permettre de poursuivre efficacement ses travaux et approuvé les projets du Comité quant à la poursuite de ses activités.
3. Pour avancer l'exécution du nouveau programme de travail approuvé par l'Assemblée générale, le Comité scientifique a examiné de nouvelles informations pertinentes pour l'évaluation des sources de rayonnement, les expositions qui en résultent et les effets de cette radioexposition. Il a mis l'accent sur l'examen de documents établis par le Secrétariat sur les sujets les plus importants dont le Comité scientifique avait jugé devoir poursuivre l'étude, à savoir: l'exposition des travailleurs et du public à diverses sources de rayonnement; une évaluation des sources aux effets du radon dans les foyers et sur les lieux de travail; la radioécologie; les effets épigénétiques de l'exposition à des rayonnements ionisants; les effets sanitaires de l'accident de Tchernobyl (domaine dans lequel le Comité a instauré une collaboration officielle avec des scientifiques du Bélarus, de la Fédération de Russie et de l'Ukraine); l'évaluation de nouvelles études épidémiologiques sur les rayonnements et le cancer; l'évaluation épidémiologique et la relation dose-réponse pour les maladies autres que le cancer qui pourraient être liées à une exposition aux rayonnements; l'exposition aux rayonnements dans le cadre d'un traitement médical; et des documents récapitulatifs sur les effets sanitaires des rayonnements et les sources de l'exposition aux rayonnements ionisants, en vue à la fois d'orienter l'élaboration des autres documents et de diffuser les conclusions résumées du Comité à un plus large public.
4. La cinquante et unième session du Comité scientifique, qui devait se tenir du 3 au 7 mai 2002, a été reportée car l'appui financier au budget pour l'exercice biennal 2002-2003 ne suffisait pas pour permettre au Comité de se réunir chaque année et de faire progresser l'élaboration des documents en cours. En regroupant les fonds disponibles pour couvrir les dépenses autres que les dépenses de personnel pour les deux années de l'exercice biennal, on est parvenu à tenir une seule session complète, qui est devenue la cinquante et unième session du Comité. Étant donné que le programme entrepris à la cinquante et unième session du Comité ne pourrait survivre à l'hiatus que provoquerait le fait d'annuler d'un coup une réunion annuelle, il a été jugé impératif de trouver une solution à la crise budgétaire du Comité.

5. Le Comité scientifique a donc, dans son rapport², informé l'Assemblée générale de sa situation financière critique et a instamment demandé que le problème de l'insuffisance de l'appui budgétaire soit résolu. Par la suite, l'Assemblée a, dans sa résolution 57/115 du 11 décembre 2002, prié instamment le Programme des Nations Unies pour l'environnement d'examiner et de renforcer le niveau de financement actuel du Comité scientifique, en application du paragraphe 7 de la résolution 56/50, et souligné que le Comité scientifique devait tenir des sessions ordinaires annuelles afin que son rapport puisse faire état des faits nouveaux et des résultats les plus récents dans le domaine des rayonnements ionisants et communiquer ainsi des informations actualisées à tous les États. Le Comité scientifique a accueilli cette résolution avec gratitude.

6. Le Comité scientifique a donc décidé de poursuivre ses travaux en comptant que le soutien manifesté se concrétisera dans le processus de planification budgétaire pour l'exercice biennal 2004-2005. S'il obtenait satisfaction, il pourrait poursuivre son nouveau programme de travail, dont l'exécution a progressé grâce aux discussions techniques détaillées qui ont eu lieu à sa cinquante et unième session.

7. Dans la perspective du maintien de cette dynamique et de l'octroi de fonds suffisants pour permettre à nouveau la tenue de sessions annuelles, au titre de l'exercice biennal 2004-2005 comme des exercices suivants, conformément à la résolution 57/115, le Comité scientifique a décidé de tenir sa cinquante-deuxième session à Vienne du 26 au 30 avril 2004. Il a élu les nouveaux membres du bureau ci-après pour ses cinquante-deuxième et cinquante-troisième sessions: M. Yasuhito Sasaki (Japon), Président; M. Robi M. Chattarjee (Canada), Vice-Président; et M. Peter A. Burns (Australie), Rapporteur.

Notes

¹ Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-sixième session, Supplément n° 46 (A/56/46)*, par. 10.

² *Ibid.*, *cinquante-septième session, Supplément n° 46 (A/57/46)*, par. 6 à 8.